



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR**  
Assistance et prévention du risque numérique

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 20/05/2020

### **Qualité, expertise, confiance : Cybermalveillance.gouv.fr lance son label ExpertCyber**

**Le dispositif national d'assistance aux victimes Cybermalveillance.gouv.fr lance le label ExpertCyber qui reconnaît l'expertise numérique des professionnels et ouvre officiellement sa plateforme de labellisation.**

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France. Dans le cadre de sa mission d'assistance, il a pour objectif de mettre en relation des particuliers, des entreprises et des collectivités avec un réseau de professionnels en sécurité numérique pour les assister en cas de problème.

Afin d'offrir à ces publics la garantie d'un accompagnement et d'une prise en charge de qualité, **Cybermalveillance.gouv.fr lance le label ExpertCyber**. Ce label est destiné à **valoriser les professionnels en sécurité numérique ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les domaines de l'assistance et de l'accompagnement de leurs clients**.

Il a été développé par Cybermalveillance.gouv.fr, en partenariat avec les principaux syndicats professionnels du secteur (Fédération EBEN, Cinov Numérique, Syntec Numérique), la Fédération Française de l'Assurance et le soutien de l'AFNOR.

#### **Quels sont les domaines de compétence couverts par le label ?**

- systèmes d'informations professionnels (serveurs, messageries, logiciels bureautiques...)
- téléphonie (serveurs téléphoniques professionnels)
- sites Internet (administration et protection)

#### **Qui pourra être labellisé ?**

Sont éligibles les entreprises de services informatiques, quelle que soit leur taille, proposant des prestations d'installation, de maintenance et d'assistance, justifiant d'une expertise en sécurité numérique et s'adressant à un public professionnel.

#### **Pourquoi se faire labelliser ?**

La labellisation permettra aux professionnels qui en sont détenteurs de valoriser leur expertise dans les domaines de la sécurité numérique mais également d'offrir des garanties à leurs clients. Ils intégreront ainsi intégrer une communauté d'experts et bénéficier d'une mise en avant sur la plateforme gouvernementale [www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

Par ailleurs, les 50 premiers labellisés se verront remettre publiquement le label lors de l'événement officiel de lancement auprès du public final (TPE, PME, collectivités et associations).

En reconnaissant l'expertise numérique des professionnels, le label ExpertCyber garantit un accompagnement de qualité et offre une meilleure lisibilité des prestations et services aux victimes.

Plus d'informations sur le label sur [www.expertcyber.fr](http://www.expertcyber.fr)

Contact presse : [presse@cybermalveillance.gouv.fr](mailto:presse@cybermalveillance.gouv.fr)

### À propos de Cybermalveillance.gouv.fr

*Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif gouvernemental d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE) et les collectivités territoriales.*

*Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé d'une quarantaine de membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à une mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.*

